Comité de pilotage

Procès-verbal de la 3^e séance

19 février 2020

09h.15 - 12h.30

Lieu:

Bureau de prévention des accidents

Hodlergasse 5a 3011 Berne

Participants:

Membres du comité de pilotage :

- Fels Michel-André, Ministère public BE
- · Jornot Olivier, Ministère public GE
- Langmeier, Martin, Cour suprême ZH
- Lauber Michael, Ministère public de la Confédération, programme HIJP¹
- Midili Valérie, Ordre judiciaire VD
- · Rall René, Fédération suisse des avocats
- Schneeberger Roger, CCDJP² (coprésident)
- Von Werdt Nicolas, Tribunal fédéral (coprésident)

Participant avec voix consultative :

· Gruber Daniel, Office fédéral de la Justice

Gestionnaire de la qualité et des risques :

• entreprise CSP S.A. - Berne

Coprésidents du comité de projet :

- · Becker Patrick, Pouvoir Judiciaire GE
- Tschümperlin Paul, Tribunal fédéral

Direction de projet :

- Bühler Jacques (procès-verbal)
- Meyer Vital
- Piesbergen Jens

Invit<u>é :</u>

Prochaine séance

Mercredi 10 juin 2020 (toute la journée) à Berne

Légende: (I)= Information, (E)= Décision, (M)=Discussion

¹ HIJP = Programme d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale.

² CCDJP = Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police.

Points traités

N°	Туре	Point de l'ordre du jour / requête	Resp.	Date
1		Introduction et approbation de l'ordre du jour		
1.1	(1)	R. Schneeberger, qui officie comme président de séance, souhaite la bienvenue aux participants et salue la présence pour la première fois de M. Beat Gnägi, gestionnaire externe de la qualité et des risques.		
1.2	(E)	L'ordre du jour proposé est adopté sans modification.		
2		Procès-verbal et liste des tâches à mettre en œuvre		
2.1	(E)	Le <u>procès-verbal</u> de la 2 ^e séance du comité de pilotage du 2 octobre 2019 n'a fait l'objet d'aucune remarque à la suite de son envoi. Aucune observation n'étant faite en séance, il est approuvé.		
2.2	(1)	<u>Liste des tâches à mettre en œuvre</u> : Seules deux tâches n'ont pas été exécutées :		
		Point 10: Rapport à établir par D. Gruber contenant les points de l'avant-projet de loi e-justice qui doivent être régis par ordonnance et ceux qui ne sont pas encore réglés de façon définitive. D. Gruber explique avoir attendu la séance entre le Tribunal fédéral et la Chancellerie fédérale du 11 février 2020 sur la compétence réglementaire avant de rédiger son rapport. Il le livrera prochainement.	D. Gruber	15.03.20
		Point 11 : Forme juridique de Justitia. Swiss : Établissement par le comité de projet (CoPro) d'une planification jusqu'à la constitution de la corporation de droit public. P. Tschümperlin explique que l'état des travaux législatifs ainsi que des travaux prioritaires n'ont pas permis au comité de projet d'avancer sur ce point.	CoPro	10.06.20
		Décision : Le comité de pilotage prend connaissance de l'état d'avancement des tâches.		
3		Etat du projet, planification et comptes 2019		
3.1	(1)	Etat du projet V. Meyer présente l'état d'avancement du projet Justitia 4.0. Il évoque notamment les activités principales suivantes :	i h	
		 eOperations Suisse S.A. a présenté sa palette de prestations au comité de projet (voir aussi ci-après point 4). 		
		 Le poste clef d'architecte informatique a été mis au concours et un candidat très expérimenté a pu être 		

autrichienne a fait l'objet d'une étude approfondie qui sera présentée au comité de projet le 21 février et au comité de pilotage en juin ou en octobre 2020.

engagé. Les procédures de recrutement des autres postes au sein de la direction de projet libérés par le

communication, assistance de la direction de projet et business analyste) sont en cours ; des candidatures

comité de projet (chargé des médias et de la

L'application « dossier judiciaire électronique »

Légende: (I)= Information, (E)= Décision, (M)=Discussion

valables ont été reçues.

- Les bacs à sable (« Sandboxes ») servent à une réalisation de parties des composants de base définis dans le mandat de projet, notamment la plateforme, l'application dossier judiciaire électronique et l'interaction entre ces composants. Les résultats de ces travaux servent d'une part à minimiser les risques et d'autre part complètent les spécifications en vue des appels d'offres. Cinq bacs à sables sont en bonne voie de réalisation : suite possible d'écrans de l'application dossier judiciaire électronique, transfert de dossiers pénaux entre ministère public et tribunal de 1^{re} instance (ZH), tests d'identités électroniques pour accéder à la plateforme réduite « Infra.SB » (FR + GE) et consultation de pièces en ligne (GE), tests de l'application dossier iudiciaire électronique de Bade-Wurtemberg (SG). Les places de travail électronique de BS et du TF feront l'objet d'études détaillées voire de tests dans une phase ultérieure. Les projets de descriptifs de bacs à sable (soumis à l'approbation du comité de projet du 21.2.20) ne soulèvent pas de commentaires particuliers de la part des membres du comité de pilotage.
- Les risques de projet ne sont pas traités dans le cadre de la présentation de l'état du projet vu qu'ils font l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour.

Décision : Le comité de pilotage prend connaissance de l'état d'avancement du projet.

3.2 (I) Planification et listes des documents prévus

V. Meyer présente la planification des travaux prévus pour 2020. Elle est conforme à la planification sommaire figurant dans le mandat de projet et tient compte de la réorganisation des groupes d'experts en groupes de travail chargés de rédiger des documents spécifiques. La planification prévoit trois échéances majeures en 2020 :

- Juin 2020 : Décision de principe concernant la plateforme.
- Octobre 2020 : Décision de principe concernant l'application dossier judiciaire électronique.
- Dès le 3^e trimestre 2020 : Début des travaux préparatoires des appels d'offres selon les règles applicables aux marchés publics.

Il ressort de la discussion que la planification s'avère pour le moins ambitieuse, qu'elle permet cependant de maintenir la pression sur les groupes de travail et d'intégrer les principaux enseignements issus des bacs à sables au plus tard au cours de la rédaction des cahiers des charges des appels d'offres. En cas de retard important dans les travaux prévus, la planification pourra être modifiée en cours d'année.

La liste des documents (concepts et études) dont la rédaction est prévue en 2020 est présentée. Une étude relative aux coûts de l'infrastructure des places de travail au sein des autorités judiciaires (hardware et mobilier) et à ceux d'équipement des salles d'audience dans le contexte du passage au dossier électronique est en cours d'élaboration. Cette étude est destinée à compléter la planification financière afin de permettre aux cantons de prévoir les investissements qui leur incombent directement.

Décision: Le comité de pilotage prend connaissance de l'état de la planification et de la liste des documents à produire.

3.3 (E/I) Comptes 2019 et rapport de l'organe de révision

V. Meyer présente les comptes 2019. Il en ressort que

- le budget 2019 prévoyait des dépenses pour un montant de 1'850'000 francs
- le montant dépensé s'élève 1'495'000 francs et
- la différence, en conséquence, à 355'000 francs.

Le contrôle des finances de Bâle-Ville a contrôlé les comptes et constaté l'exactitude de la comptabilité. Un rapport provisoire a été mis à disposition du comité de pilotage. Le rapport définitif signé sera adressé aux coprésidents du comité de pilotage pour transmission aux autorités mandantes concernées (CCDIP et Conférence de la Justice).

Le comité de projet a pris connaissance du résultat comptable lors de sa séance du 21 janvier dernier. Le rapport de l'organe de contrôle n'était pas encore disponible à cette date.

Décision : Le comité de pilotage

- approuve les comptes 2019
- prend connaissance du rapport provisoire de l'organe de révision.
- 4 (I) Rapport de la co-présidence du comité de projet P. Tschümperlin informe sur les sujets traités lors de la séance de janvier 2020 du comité de projet :
 - Le deuxième représentant du Ministère public a été admis en la personne de Mme Wiederkehr, responsable d'un ressort du Ministère public dans le canton de Zurich.
 - eOperations Suisse S.A. a présenté au comité de projet sa palette de prestations, en particulier dans le domaine des appels d'offres. Elle est une société à but non lucratif qui a pour buts le développement et l'exploitation de solutions informatiques pour des prestations de cyberadministration de la Confédération, des cantons et des communes ; elle emploie cinq collaborateurs dont deux sont chargés des appels d'offre.

Elle effectue des appels d'offres selon les règles du marché public pour des autorités lors d'acquisitions communes. Cette activité représente moins de 10% du chiffre d'affaires dans les budgets 2019 et 2020. Les compétences spécifiques en matière de droit des marchés publics ne sont pas disponibles au sein de l'entreprise; elles sont acquises en fonction de l'ampleur des mandats auprès de partenaires expérimentés.

Quelques questions juridiques doivent encore être éclaircies, notamment:

- l'attribution d'un mandat à eOperations sans appel d'offres (attribution " in-house " ou " quasiin-house "), dépendant des moyens de contrôle sur les activités de cette société
- o la possibilité de confier des achats communs

incluant la Confédération (non actionnaire d'eOperations) avant 2023/2025 (date probable de l'entrée en vigueur de la base légale requise au niveau fédéral).

- Le comité de projet a approuvé le démarrage de bacs à sable prometteurs menés avec les cantons de Zurich, St. Gall, Fribourg et Genève.
- La séance du 21 février du comité de projet sera consacrée au Sandboxes, à l'étude de la solution de place de travail électronique autrichienne (eIP-AT), à l'organisation provisoire de la direction de projet et à celle du comité de projet.

Décision: Le comité de pilotage prend connaissance de l'information fournie par le coprésident du comité de projet.

5 Gestion de la qualité et des risques

5.1 (E) Concept de gestion de la qualité et des risques

gestionnaire de la qualité et des risques, présente les grandes lignes du concept de gestion de la qualité et des risques au sein du projet Justitia 4.0. Il rédige un rapport de situation par trimestre. Le rapport est discuté d'abord avec les coprésidents du comité de pilotage et du comité de projet ainsi qu'avec la direction de projet. Le comité de projet se prononce ensuite sur le rapport avant de le transmettre au comité de pilotage.

Décision : Le comité de pilotage approuve le concept de gestion de la qualité et des risques.

5.2 (E/I) Rapport de situation relatif à la gestion de la qualité et des risques

résente son premier rapport relatif à la gestion de la qualité et des risques. Ce document porte surtout sur les risques et moins sur la qualité.

met en évidence les risques principaux suivants : RTT : Etendue du projet (« Scope ») floue empêchant la poursuite du projet ; R1 : organisation de projet complexe pouvant provoquer une incapacité d'agir ; R4 : Ressources insuffisantes ralentissant les travaux.

Le comité de pilotage passe en revue les recommandations par ordre de priorité ainsi que les mesures proposées par les coprésidents du comité de pilotage et de projet ainsi que par la direction de projet :

 Recommandations 3 et 5: La clarification de l'étendue du projet (« Scope ») revêt une importance particulière. Il ressort de la discussion qu'en vue de la discussion au sein du comité de pilotage, des variantes devront être élaborées pour la plateforme et l'application dossier judiciaire électronique ; une clarification n'intervenant qu'au stade des concepts de détails ne permet pas de lever suffisamment tôt les imprécisions de l'étendue du projet.

La direction de projet prévoit de rédiger une annexe au mandat de projet contenant les points clarifiés ou à clarifier lorsque des variantes entrent en considération.

 Recommandation 7: Clarification des rôles au sein de la direction de projet. La direction de projet a mis en œuvre l'organisation provisoire jusqu'à ce que sa nouvelle organisation soit définie. Dans ce contexte, le Tribunal fédéral met J. Bühler à disposition comme chef de projet à 80 %. Des variantes d'organisation de la direction de projet seront traitées lors de la séance du 27 mars du comité de projet.

- Recommandations 2 et 6 : Gain d'efficacité au sein du comité de projet pour prendre des décisions notamment en cas de survenance de risques et tenue de réunions préparatoires des séances du comité de projet: Les coprésidents du comité de projet ont tenu la veille une séance avec quelques représentants d'ordres judiciaires cantonaux. Des discussions préalables il est ressorti que la mesure à privilégier pourrait être une délégation à la coprésidence des décisions urgentes à prendre et un rapprochement intensifié de la coprésidence avec la direction de projet pour prévoir les orientations importantes à long terme du projet. Ce train de mesures sera discuté et, en cas d'accord, validé lors du comité de projet du 21 février.
- Les autres recommandations et suggestions font toutes l'objet de mesures qui ont été ou vont être mises en œuvre. Elles ne soulèvent pas de commentaires particuliers.

En conclusion, le président de séance relève que

- les clarifications font partie intégrante de la phase conceptuelle dans laquelle le projet se trouve,
- même si le comité de pilotage ne décide pas formellement le train de mesures proposées au cours de la présente séance, leur mise en œuvre débute immédiatement et elles pourront être validées lors de la séance de juin du comité de pilotage,
- il est prévu de la clarifier l'étendue du projet lors de la séance du 10 juin prochain.

Décision: Le comité de pilotage prend connaissance du premier rapport relatif à la gestion de la qualité et des risques ainsi que des mesures proposées dont la mise en œuvre est initialisée sans délai.

6 Sourcing et planification financière

6.1 (I) <u>Scénarios retenus</u>

accompagne le projet dans le domaine du sourcing (définition des prestations à regrouper en vue de leur réalisation et des prestataires potentiels de ces lots) et de l'évaluation des coûts du projet et de l'exploitation. Des variantes sont exposées sous forme de scénarios. Le scénario prévoyant le développement des applications et l'assistance aux utilisateurs entièrement en Suisse (scénario 1) et celui prévoyant la fourniture de ces mêmes prestations en Suisse et dans l'étranger proche (scénario 7) offrent une qualité quasi identique. C'est pour cette raison que ces deux variantes sont privilégiées.

6.2 (I) Affinement et complètement de l'estimation des coûts

Une première estimation a été effectuée au début de l'année

2019. Elle a été présentée au comité de pilotage en octobre 2019. Les coûts estimés s'élevaient alors à 46 millions de francs pour le scénario 1 (CH) et à 36 millions de francs pour le scénario 7 (CH + étranger proche). Lors de cette séance d'octobre 2019 du comité de pilotage, la direction de projet a reçu le mandat d'affiner et de compléter la première estimation par des coûts non pris en considération jusqu'alors tels que la communication, les coûts liés aux identités électroniques, la mise à disposition simultanée des cantons de plusieurs modèles d'exploitation et l'appui à l'introduction de la dématérialisation. Ces éléments supplémentaires combinés avec un ajustement des coûts de développement s'inspirant des coûts de projets similaires à l'étranger (par exemple en Autriche) ont débouché sur une augmentation de l'estimation des coûts du projet et d'exploitation pour les années 2020 à 2027. Ainsi l'estimation pour le scénario 1 (CH) passe à 89 millions de francs et pour le scénario 7 (CH + étranger proche) à 71 millions de francs.

6.3 (I) <u>Coûts incombant aux cantons (non compris dans l'estimation)</u>

A cette estimation, les cantons devront ajouter dans leur planification financière des coûts qui leur incombent directement, à savoir : infrastructure liée à l'introduction du dossier judiciaire électronique (écrans, scanner, capacité de stockage supplémentaire, mobilier, équipement des salles d'audience, etc.), passerelles vers l'application métier des cantons (vers Juris, Tribuna, etc.), introduction et formation des utilisateurs au sein des autorités judiciaires cantonales, etc.

6.4 (I/E) Suite des opérations et décision

Il ressort de la discussion que le choix du scénario est une décision politique qui devra être prise par les mandants du projet (CCDJP et Conférence de la justice). Une planification financière prudente devrait prendre en compte le scénario 1 (CH). En outre, durant la phase de réalisation, il conviendra de ne pas prendre en compte des exigences d'utilisateurs provoquant une augmentation des coûts du projet.

Décision : Le comité de pilotage prend connaissance de l'estimation des coûts et décide :

- de communiquer les coûts arrondis des scénarios 1 (CH) et 7 (CH + étranger proche) aux autorités chargées du budget et de la planification financière des 4 prochaines années (2021 à 2024) et
- de recommander une planification financière prudente en privilégiant le scénario 1 (CH).

7 (E) **Budget 2021**

V. Meyer présente le budget 2021 d'un montant de 4,9 millions de francs qui correspond à l'estimation des coûts présentée au point précédent.

Décision: Le comité de pilotage approuve le budget 2021.

8 (I) Divers

P. Tschümperlin informe que le Tribunal fédéral a pris la décision de ne plus s'approvisionner auprès de l'entreprise pour les certificats de signature électronique, en raison du changement de stratégie de cette société qui

Légende: (I) = Information, (E) = Décision, (M) = Discussion

Direction

de projet

Début

mars 2020

n'offre plus la possibilité de stocker les certificats de signature sur une carte comme l'exige l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour les autorités fédérales. Le Tribunal utilisera à l'avenir les certificats de signature de l'OFIT.

9 (I) Prochaines séances

Au vu des discussions à mener et des décisions de principe à prendre, il est proposé de réserver des journées complètes pour les deux prochaines séances :

10 juin 2020 et 5 octobre 2020.

